

sub 17786

**FRONTCALL-4C**

Société anonyme  
au capital de 298 324, 16 Euros  
R.C.S.Paris B 433 447 034  
Siège social : 33 Rue des Jeûneurs  
75002 PARIS

26 FEV. 2003

5612

### ***Déclaration de Dissolution sans Liquidation de la Société***

Le 30 décembre 2002,

Il a été constaté ce qui suit :

La Société FronCall-4C, SA au capital de 298 324 Euros, dont le siège social est situé au 33 rue des Jeûneurs à Paris 2<sup>ème</sup>, immatriculé au registre de commerce de Paris sous le N° B 433 447 034, devenue le 28 juin 2002, actionnaire unique de la Société 4C, SAS au Capital de 40 000 euros, ayant son siège social au 1 rue Danton à Paris 6<sup>ème</sup>, immatriculée au registre du commerce sous le N° B 439 930 075, pour avoir reçu en apport la totalité des actions composant le Capital de ladite Société.

En conséquence de ce qui a été exposé, Monsieur Pierre Antoine GRISLAIN, es qualité de Président du Conseil d'Administration de la Société FrontCall-4C, seule propriétaire des 4 000 actions de 10 Euros chacune émises en représentation du Capital de la Société

- ☐ Décide de dissoudre la Société 4C par anticipation, à compter de ce jour,
- ☐ Prend acte qu'en application des dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du code civil, cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la Société 4C à la Société FrontCall-4C sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous la seule réserve qu'à l'issue du délai d'opposition prévue par la loi, les créanciers n'aient pas fait opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci aient été rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées ;
- ☐ Décide, qu'en l'absence d'opposition ou de rejet des oppositions en première instance ou de la constitution des garanties, il procédera à la dissolution avec effet au 31 décembre 2002.

De tout ce qui précède il a été dressé Procès-verbal en quatre exemplaires dont deux pour le Greffe et un pour l'enregistrement.

Enregistré à la RECEITE DU 2EME ARR BONNE NOUVELLE

Le 24/01/2003 Bordereau n°2003/36 Case n°30

Ext 191

Enregistrement : 230 €

Timbre : 24 €

Total liquidé : deux cent cinquante-quatre euros

Montant reçu : deux cent cinquante-quatre euros

L'Agent

Pour L'actionnaire unique, la Société FrontCa  
Représentée par son Président du Conseil

Pierre Antoine Grislain

